La problématique du **CORONAVIRUS/COVID-19** est toujours d'actualité, nous devons donc continuer à nous protéger et à protéger les autres. **Plus d'info ? www.info-coronavirus.be**

Doische DECEMBRE 2021

Horaire de l'administration.....3 Permanences......3 BEP.....3 Etat civil.....5 Fermeture des bureaux......5 Protégez-vous et protégez les autres....5 Avis à la population : Vente de bois6 Campagne de dératisation 2021.....8 Chasse 2021-2022: Battues du mois......8 Le Calendrier des Collectes 20228 Information sur la taxe..... Vous utilisez des langes lavables10 Organisation des services hivernaux......11 Fonds Social Chauffage11 Aide à destination des citoyens12 Zoom 18/25 : Un soutien pour tous13 Les Rendez-vous du PCS !.....14 «Une carte pour le plaisir».....15 Bouger en toute sérénité!

CONTINUEZ À BIEN AÉRER ET PROFITEZ DE VOTRE LIBERTÉ

L'automne sera gagnant-gagnant!

Pour continuer à profiter, évitons les contaminations.















INFORMATIONS COMMUNALES

Horaire de l'administration communale

La Maison communale est uniquement accessible sur rendez-vous, **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00**.

Les permanences du samedi matin (1er, 3e et 5e du mois) du Service de Population et de l'Etat civil sont également soumises à la prise de rendez-vous.

- Veuillez donc nous contacter au préalable au 082 21 47 20
- Port du masque obligatoire pour les visiteurs (et pour les agents lorsqu'ils reçoivent du public)
- Continuez à privilégier les contacts téléphoniques et électronique dans la mesure du possible
- · Pour tout visiteur, utilisation obligatoire du gel désinfectant mis à disposition

Permanences

BOURGMESTRE

Sur rendez-vous en téléphonant au **082 21 47 25** ou au **0486 38 39 92** ou encore par mail à **pascal.jacquiez@doische.be**

CPAS

Permanences de la Présidente Bénédicte Hamoir

Sur rendez-vous en téléphonant au 0479 36 50 90

Permanences sociales

Le lundi et le vendredi de 9 h 00 à 11 h 00 et le mercredi de 13 h 30 à 15 h 30, Rue Martin Sandron 131 à 5680 Doische Tél. 082 69 90 49

Fax: 082 69 93 41

mail: info@cpasdoische.be.

Une permanence pension a lieu tous les 4º jeudis du mois de 10 h 00 à 11 h 30 sur rendez-vous à prendre au numéro spécial pension 1765 à la Salle des Mariages à l'Administration communale. Prochaine permanence le jeudi 23 décembre 2021.

Le Service social est accessible uniquement au numéro 082 69 90 49

BEP

DÉCHETS ET COLLECTES

La collecte des déchets ménagers et organiques aura lieu les jeudis 02, 09, 16, 23 & 30 décembre 2021. La collecte des papiers-cartons aura lieu les vendredis 03 & 31 décembre 2021. La collecte des PMC (sacs bleus) aura lieu les mardis 07 & 21 décembre 2021. Plus d'infos sur le tri des déchets, surfez sur www.bep-environnement.be.

PARC À CONTENEURS DE DOISCHE

Lundi : Fermé - Mardi au samedi : 9 h 00 à 17 h 00 - Dimanche et jours fériés : Fermé

Plus d'infos: 082 67 89 52 - 0471 87 43 18









Entretien/Réparation multimarque... avec un service indépendant spécialisé

- Audi
- . VW
- Seat
- Skoda



- Service pneumatique
- Montage équilibrage
- Géométrie 3D

Service de qualité à proximité

Rue Martin Sandron 1b - 5680 Doische 082 677 111 • 0475 754 181

VEKEMAN Nicolas

SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

0494 191 845



Sylvie RAFHAY

La liberté de recharger n'importe où

CHARGEUR ÉLÉGANT ET FONCTIONNEL

Glissé facilement dans une poche ou dans un sac à main, le plus petit chargeur haut de gamme protège vos aides auditives où que vous alliez.



♥ VEROPTIQUE Rue de France 27, 5600 Philippeville

071 66 75 78

Vidange B L Débouchage

0494 40 87 28 🖬 0495 24 47 20

Vidange de fosses septiques Inspection par caméra Débouchage de canalisations Nettoyage et vidange de citernes à eau

Entreprise agréée par la Région Wallonne

Etat civil

DECES

BRASSEUR Lina à Montigny-le-Tilleul, le 05/10/2021 (Doische). GOOSSENS Hugo à Louvain, le 06/10/2021 (Gimnée). GOSSIAUX Francis à Gimnée, le 19/10/2021 (Gimnée). CRUCIFIX Jean-Michel à Yvoir, le 16/10/2021 (Doische). LALOUX Denise à Gimnée, le 21/10/2021 (Gimnée). DIVERS Suzanne à Gimnée, le 28/10/2021 (Gimnée). BOURGEOIS Armand à Gimnée, le 30/10/2021 (Gimnée). GIELISSEN Michel à Vodelée, le 02/11/2021 (Vodelée). LERAT Muriel à Charleroi, le 07/11/2021 (Gimnée). ALAIME Josette à Dinant, le 06.11.2021 (Doische).

MARIAGE

DAROT Mikaël (Gochenée) & LACROIX Gabrielle (Gochenée). LACAILLE Francq (Gimnée) & GEVENOIS Sophie (Gimnée).

NAISSANCE

BODSON Jade à Dinant, le 20/10/2021 (Romerée). MILER Skoty à Dinant, le 21/10/2021 (Gochenée).

Fermeture des bureaux et permanences

Les permanences « Population/État civil » auront lieu les 04 & 18 décembre 2021.

Protégez-vous et protégez les autres

ENSEMBLE, NOUS FAISONS DE NOMBREUX EFFORTS DEPUIS DE LONGS MOIS DANS L'ESPOIR DE SORTIR DE CETTE ÉPIDÉMIE AU PLUS VITE. MERCI À TOUS!

Le vieux dicton « **Vaut mieux prévenir que guérir** » n'a jamais été autant d'actualité qu'aujourd'hui. Il n'y a pas de solution miracle, c'est en combinant un maximum de mesures de prévention que l'on freinera la propagation du virus.

Aujourd'hui, on constate que la vaccination a un impact positif sur l'épidémie et limite le développement des formes graves dans la majorité des cas, mais le virus continue de circuler. Pour lui couper l'herbe sous le pied, il est important que nous gardions le cap sur la prévention.

Comment?

- En prenant soin de nous et de notre santé pour booster notre immunité!
- En se faisant vacciner (plus d'informations sur **jemevaccine.be**).
- En continuant à appliquer les mesures d'hygiène de base : se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon, tousser et éternuer dans le pli du coude, utiliser des mouchoirs en papier à usage unique, éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche, nettoyer et désinfecter les surfaces de contact, aérer régulièrement.
- En aérant régulièrement les espaces intérieurs et en préférant des activités extérieures.
- En portant un masque dans les lieux où c'est nécessaire, lorsque la distanciation physique n'est pas possible ou en présence de personnes à risque.
- En présentant son Covid Safe Ticket (CST) là où il est requis.
- En restant chez soi quand on est malade, en se faisant dépister, en collaborant activement au suivi de contact et en utilisant l'app « Coronalert ». En effet, il est important de prévenir au plus vite notre entourage si on est positif afin qu'il puisse prendre ses précautions pour interrompre la chaine de transmission

Ce ne sont évidemment là que les règles les plus essentielles dans leur version la plus courte. Explorez les autres conseils!

Ensemble poursuivons nos efforts, afin d'apprendre à vivre avec le Covid, tout en se protégeant ! Toutes ces mesures nous aideront également à nous protéger des autres infections respiratoires qui risquent de faire leur retour après deux ans de léthargie dont la grippe, notamment.

Plus d'infos sur http://www.respirer.be - https://covid.aviq.be/fr/faq-covidsafeticket

Avis à la population : Vente de bois de chauffage 2021

DOISCHE



Le Collège communal informe la population que **la vente de bois de chauffage 2021** aura lieu **le vendredi 10 décembre 2021 à 18h30 à la Salle de Quarante, derrière le Maison communale, rue Martin Sandron 114 à 5680 Doische** et ce, conformément à la délibération du Conseil communal du 30 septembre 2021.

La présente vente aura lieu conformément aux dispositions du Code forestier du 15 juillet 2008, aux charges et conditions du Cahier des charges pour la vente des coupes de bois dans les bois et forêts des personnes morales de droit public belge autres que ceux de la

Région wallonne du 07 septembre 2016 et aux clauses particulières reprises ci-après :

Lots disponibles

Triage	Division	Lieu-dit	Nombre de parts	Numéro des parts	Agent DNF
1	Matagne-la-Grande	Grandes Iorines	1	1	Vicency Henry
1	Matagne-la-Grande	Boucheron	1	2	Vicency Henry
1	Matagne-la-Grande	Boucheron	8	3 à 10	Vicency Henry
2	Matagne-la-Petite	Trou des Renards	3	51 à 53	Buchet J-C
2	Romerée	Tienne Brulé	1	59	Buchet J-C
2	Matagne-la-Petite	Fombay	1	60	Buchet J-C
2	Romerée	Au dessus du Fonds Bois	7	61 à 67	Buchet J-C
3	Vodelée	Grand Tienne et Large Pierre	1	1	François R.
3	Soulme	Vémont – Tienne de Presle	3	4,7 & 8	François R.
3	Soulme	Dorély	1	1	François R.
3	Vodelée	Fleureuchamps	2	1&2	François R.
4	Doische	Bois du Fir	10	151 à 160	Delfosse G.

Règlement de vente

- 1. Le mode de vente est **la vente de bois au stère.**
- 2. La vente a lieu aux enchères publiques. L'enchère est le prix offert par stère de bois récolté. La dernière enchère retenue pour chaque lot doit être considérée comme une offre.
- 3. La mise à prix minimale pour chaque lot est fixée a 6,00 €. Chaque enchère est d'un montant minimum de 50 centimes supérieur à l'enchère précédente.
- 4. Les lots de toutes les divisions y sont offerts à

la hausse publique en deux tours. Tous les lots sont réservés aux ménages domicilies dans l'entité au jour de la vente, un seul lot au plus étant attribué par ménage par tour. Les seconds résidents pourront enchérir au même titre que les personnes domiciliées. Dans ce cadre, il leur est demande de fournir une attestation émanant du Service Taxes prouvant qu'ils sont bien détenteur d'une seconde résidence, maison ou caravane, sur le territoire de la Commune de Doische.

5. Chaque lot comprend entre 20 et 25 stères de

- **bois en moyenne**. Le volume est calculé sur une recoupe de 10 cm de circonférence fin bout.
- 6. Le paiement de 20 stères est effectué au comptant, tous frais compris, exclusivement par carte de banque via un terminal Bancontact. L'adjudicataire doit mentionner son identité complète (nom, domicile, profession, téléphone ou GSM) dans l'acte de vente. Une caution physique est obligatoire et l'identité complète (nom, domicile, profession, téléphone ou GSM) de cette caution est mentionnée dans l'acte de vente. Le procès-verbal d'état des lieux est signe en séance et le permis d'exploiter est délivré aussitôt.
- 7. Les acquéreurs ont l'obligation de se trouver dans la salle au moment de la criée ou d'être représentés par un tiers détenteur d'une procuration, pour raison médicale (une seule procuration par personne).
- 8. Le paiement du solde est effectué exclusivement par virement bancaire après notification de celui-ci par le Directeur financier. Cette notification est réalisée dès que le service forestier et l'administration communale ont stéré conjointement les tas de bois du lot. Ce stérage est opposable à l'adjudicataire. Le débardage ne peut commencer avant le paiement du solde, sous peine d'une amende de 500 €, d'une exclusion de la vente pour les 2 années suivantes et d'une exclusion d'exploitation de tout autre lot pendant cette période de 2 années.
- 9. En cours d'exploitation, les adjudicataires doivent se conformer à toutes les indications données sur place par le service forestier en vue de la bonne conservation de la propriété communale.
- Le parterre de la coupe est nettoyé au fur et a mesure de l'exploitation (façonnage des bois et mise en tas des ramilles).
- 11. Le bois doit obligatoirement être rangé en tas réguliers (hauteur constante tas de minimum un stère) afin de permettre le stérage au terme de l'exploitation. Chaque tas doit porter le n° de la portion. Les tas ne peuvent pas être appuyés sur les réserves.
- 12. L'entrée sur coupe de tout véhicule à moteur est strictement interdite avant le 15 avril sous peine d'une amende de 250 €.
- 13. La vidange et le transport des bois dans et hors de la coupe ne peuvent avoir lieu avant le 15 avril ni avant le paiement du solde (preuve à fournir au service forestier). Ils ne peuvent avoir lieu qu'aux jours ou la dégradation des chemins et du parterre de la coupe n'est pas à craindre, ce dont le service forestier est seul juge. En période de dégel notamment, la circulation de tout véhicule dans les coupes et sur les empierrements forestiers est strictement interdite.
- 14. Le débardage des bois ne peut être effectué que par remorque de cinq stères maximums.
- 15. Les perches situées aux quatre coins de chaque lot et sur lesquels sont inscrits les numéros des lots ne peuvent être coupées qu'au-dessus de ces numéros.

- 16. Aucun déchet ne peut être retrouvé sur la coupe sous peine d'une amende (application de la loi sur les déchets).
- 17. Les conditions spécifiques d'exploitation et les réserves sont précisées par le service forestier sur le catalogue. Sauf mention contraire expressément notifiée, les délais d'abattage et de vidange sont fixées comme suit : ABATTAGE, FACONNAGE et MISE EN TAS = 15 avril 2022 / VIDANGE = 15 septembre 2022.
- 18. Les lots n'ayant pas été exploités à la fin du délai reviennent de plein droit propriété communale sauf dérogation pour cas de force majeure motivée et acceptée par le Collège Communal, le service forestier entendu. Les éventuelles dérogations doivent tenir compte des contraintes cynégétiques.
- 19. Le président de la vente peut exclure de cette vente tout acheteur :
- qui pendant la période de deux ans précédant celle-ci, a été condamné par un jugement coulé en forme de chose jugée pour abattage d'arbres non délivrés, quelle que soit la nature des forêts dans lesquelles les faits ont été commis;
- qui ayant été déclaré adjudicataire à une vente précédente de la commune serait en retard d'exploitation (sur avis du garde forestier qui connait la situation sur le terrain);
- qui n'a pas respecté l'ensemble des conditions d'exploitation
- 20. L'exploitation ne peut commencer que le lendemain de l'approbation du Collège Communal.
- 21. Toute dérogation à ce règlement de vente est précisée sur le catalogue.
- 22. Le cas échéant, la vente de certains lots s'effectue sans contrôle de volume en fin d'exploitation pour des raisons de sécurité (bordure immédiate d'une route). Le paiement est définitif, sur base du volume annoncé pour le lot et du prix offert au stère. La vidange des bois de ces lots peut se faire au fur et à mesure de l'exploitation.
- 23. Le Collège communal décline toute responsabilité en cas de vol de bois.

Pour tout renseignements et visite, veuillez contacter les agents forestiers suivants :

- Triage 1 : Monsieur AF Henry VICENZI 0479 86 37 25
- Triage 2: Monsieur AF Jean-Claude BUCHET 0477 78 15 35
- Triage 3: Monsieur AF Robert François 0477 78 15 44
- Triage 4: Monsieur AF Guy Delfosse -0477 78 15 05.

Le catalogue et les plans sont disponibles en téléchargement sur www.doische.be ou en version papier au Service Accueil de l'Administration communale de Doische.

Campagne de dératisation 2021



Une campagne de dératisation sera entreprise le lundi 13 décembre et le mardi 14 décembre 2021. C'est

la société ANTICIMEX qui a été mandatée pour le traitement de tous les biens communaux ainsi que des bâtiments privés (uniquement sur demande), à l'exclusion des entreprises en général. Les personnes peuvent s'adresser au Service Accueil de l'Administration communale. Une inscription préalable est demande. Ce service fournira gratuitement les produits nécessaires ou, suivant la demande, dépêchera un technicien.

Chasse 2021-2022 : Battues du mois de décembre

Le calendrier des chasses 2021-2022 (Mise à jour) est repris ci-dessous :

Goreumont: le 06;

Plaine de Gimnée SUD : les 11 et 18 ;

Bois des Moines - Gimnée : les 01, 18 et 27 ;

Matagne-la-Petite: le 11;

Les Bosquets - Romerée : les 01, 18 et 27 ;

Bois des Fagnes SUD : les 11 et 18 ;

Grand Bois de Romerée: les 05, 19, 23 et 29;

Bieure: le 11;

Bois de Comogne : les 05, 19, 23 et 29 ;

Bois Machurotte: les 05, 19, 23 et 29;

Navenne: le 17;

Bois des Monts: les 11 et 18;

Bois du Fir - Carrière de Vaucelles : les 01, 18 et 27 ;

Les Retondus : le 11 ;

Bois des Fagnes NORD : le 27 ; Boqueteaux de Vodelée : le 01 ; Grand Tienne - Fond de Lays: le 18;

Les Rochettes: le 30;

Jerdinet: le 18;

Haies Ste Colombe»: le 18; Bierno – Tienne Delvaux: le 08; Tienne Préa – Fond de Falizes: le 22;

Bois St Jean: Non communiqué

Bois des Onches : le 10 ; Omezée : les 12 et 29 ;

Plaines de Vodelée EST : le 29 ;

Propriété Rossetto: les 05, 19, 23 et 29;

Plaines de Gimnée EST : les 11 et 18 ;

Pour les autres territoires, pas de battues

Pour la carte des territoires de chasse, nous vous conseillons de vous rendre sur le site de la commune **www.doische.be**

Le Calendrier des Collectes 2022 bientôt dans votre boîte aux lettres...

Le calendrier de collectes 2022 sera distribué dans les boîtes aux lettres à partir du 13 décembre 2021.

Surveillez donc votre boîte aux lettres!

QUE TROUVEREZ-VOUS DANS LE CALEN-DRIER DE COLLECTE ?

- les dates des collectes de déchets ;
- le guide de tri des déchets ;
- les consignes à respecter pour que vos déchets soient bien collectés ;
- l'horaire, les coordonnées et les matières reprises dans les parcs à conteneurs,
- et d'autres informations utiles.

QUE FAIRE SI VOUS N'AVEZ PAS REÇU VOTRE CA-LENDRIER ?

Si vous souhaitez avoir accès à des versions électroniques du calendrier ou, au cas où vous ne l'auriez pas gardé, vu ou reçu en version papier, nous vous proposons plusieurs solutions :

- Calendrier des collectes en ligne : vous pouvez consulter à tout moment le calendrier en ligne sur le site www.bep-environnement.be
- Calendrier à imprimer: vous pouvez télécharger le calendrier de votre commune sur www. bep-environnement.be dans la rubrique « Téléchargement » et l'imprimer (ou mieux encore, n'imprimer que le tableau vous concernant pour ne pas gaspiller de papier).

- Nos applications mobiles: téléchargez gratuitement les applications Recycle! (sur Android et IOS) ou TrashCollect (Android) pour recevoir une alerte la veille du jour de collecte de vos déchets.
- Contactez-nous. Nous disposons d'un stock de calendriers.

Nous attirons également votre attention que **depuis le 1er janvier 2018** la gestion des encombrants est organisée par **la Ressourcerie namuroise**.

Pour plus d'informations, nous vous renvoyons au site internet **www.laressourcerie.be** ou au numéro **081 / 260 400.**







Information sur la taxe sur les déchets ménagers

Octroi d'une réduction de 15,00 €

Le Conseil communal, en date du 28 décembre 2020, a arrêté son règlement de taxe relatif à l'enlèvement, le traitement et la mise en décharge de déchets ménagers et des déchets assimilés pour l'exercice 2021.

Ce règlement a été approuvé par l'autorité de tutelle le 05 février 2021.

Aucune augmentation (vidange, partie variable et forfaitaire) n'est à noter.

Par contre, en son article 5, le règlement prévoit d'accorder une réduction de 15,00 € par enfant n'ayant pas atteint l'âge de 3 ans au 1er janvier de l'exercice et également une réduction de 15,00 € pour les personnes atteintes d'incontinence, mais également pour les gardiennes ONE au premier janvier de l'exercice, par enfant gardé n'ayant pas atteint l'âge de 3 ans.

Comment obtenir cette réduction ?

- Pour les enfants de moins de 3 ans au 01/01/2021
 : Vous n'avez rien à faire, l'information nous parviendra automatiquement. L'enfant doit bien entendu faire partie du ménage.
- Pour les personnes atteintes d'incontinence :

- Une attestation de votre mutuelle ou de l'AVIQ doit être fournie au Service des Taxes de l'Administration communale avant le 31 mars 2022.
- Pour les gardiennes ONE, une attestation de l'ONE indiquant la capacité d'accueil autorisé au 01 janvier de l'exercice.

Quand pourrais-je bénéficier de cette réduction ?

La réduction sera appliquée sur la partie variable de la taxe, c'est-à-dire sur la taxe calculée par rapport au poids de vos déchets ménagers de l'exercice 2021.

L'avertissement extrait de rôle (AER) de cette taxe vous parviendra dans le courant du 1er semestre 2022. C'est à ce moment que vous bénéficierez de cette réduction. Elle sera déduite automatiquement du montant à payer.

Après l'application de la réduction, la partie variable de la taxe ne pourra jamais être négative et aucune réduction n'est applicable sur la partie forfaitaire.

Pour toutes autres informations à ce sujet, vous pouvez joindre le Service des Taxes aux coordonnées suivantes :

- Sylvain Collard, 082/21.47.33, Directeur général, sylvain.collard@doische.be
- Laurence Bentz, 082/21.47.30, Service des Taxes, laurence.bentz@doische.be

Vous utilisez des langes lavables et réutilisables pour votre enfant?



Vous n'êtes pas sans savoir que, depuis le 1er janvier 2021, les langes d'enfants doivent être jetés dans la poubelle des ordures résiduelles (sac payant ou conteneur à puce, suivant les communes), comme les langes pour adultes qui étaient déjà collectés avec les déchets résiduels et ce conformément à l'information parue sur le site du BEP Environnement (https://www.bep-environnement.be/langes2021/).

Saviez-vous que l'utilisation des langes jetables représente près d'une tonne de déchets par enfant ? Face à ce constat, réfléchir à l'utilisation des langes « réutilisables » ou « lavables » vaut la peine! Ces couches sont non seulement plus saines, mais coûtent et polluent également beaucoup moins que les couches jetables.

Vous avez un enfant de moins de 3 ans ? Vous utilisez des langes lavables et réutilisables pour votre enfant ?

Alors, notre Commune peut vous apporter une aide financière...

Un lange lavable se définit comme un système de couche réutilisable, composé d'une partie imperméable, la culotte de protection (en polyuréthane, polyester ou laine vierge) et d'un matelas absorbant en fibre végétale (coton, bambou ou chanvre) éventuellement doublé (insert et couche) ainsi que d'un voile de protection en papier jetable.

Cette prime est constituée d'un remboursement, alloué en une fois, à hauteur de 50 % du montant total de l'achat relatif aux couches lavables.

Ce remboursement **est plafonné à 40,00 euros**. Plusieurs preuves d'achat peuvent être cumulées pour atteindre le plafond de remboursement. La prime est demandée par le père, la mère ou le tuteur légal de l'enfant. Le demandeur et son en-

fant doivent être inscrits au registre de population de la Commune.

Sous peine de forclusion, la demande de prime doit être introduite auprès de l'administration communale avant que l'enfant n'ait atteint l'âge de 3 ans. La(les) preuve(s) d'achat peut(vent) être datée(s) jusqu'à six mois avant la naissance de l'enfant.

Pour bénéficier de cette prime, le demandeur doit fournir :

- **le formulaire de demande**, disponible sur le site internet communal ou sur simple demande par courriel à **sylvain.collard@doische.be**.
- une(des) preuve(s) d'achat en original
- une copie de la composition de ménage précisant la date d'inscription de l'enfant au registre de population de la Commune.

Organisation des services hivernaux

La période hivernale s'étend du **15 novembre au 15 mars.**

Afin de faciliter le passage des camions d'épandage de la Commune en cas de chute de neige, nous demandons aux citoyens de laisser les voiries libres d'accès. En effet, si les véhicules sont garés de telle façon à gêner le passage des services compétents, le dégagement de la rue ne pourra s'effectuer. Des circuits d'intervention ont été déterminés

en donnant la priorité aux zones desservies par les transports publics ainsi que les axes de liaison entre les villages.

Contact:

Atelier communal 082 21 47 36

Fonds Social Chauffage: Informations importantes

Le Fonds Social Chauffage aide depuis fin 2005 les



ménages en difficultés financières en intervenant en partie dans le règlement de leur facture énergétique.

Tout habitant répondant aux conditions d'octroi et se chauffant au gasoil de chauffage, au pétrole lampant et au propane en vrac peut faire appel à notre

Fonds et ce, chaque année calendrier.

Sur quels combustibles porte l'intervention?

L'intervention porte sur la facture payée pour l'achat d'un combustible domestique (gasoil de chauffage) à la pompe ou en vrac (dans l'optique de remplir une citerne à domicile), de pétrole lampant à la pompe et de gaz propane en vrac livré à domicile en grosses quantités (dans une citerne, pas en bonbonnes).

La livraison doit être faite entre le 1erjanvier et le 31 décembre.

Qui a droit à cette intervention financière?

 Catégorie 1: les personnes bénéficiaires d'une intervention majorée d'assurance soins de santé.

A noter que le montant des revenus annuels bruts imposable du ménage est plafonné à 20.356,30 €, majoré de 3.768,51 € par personne à charge*.

Dans les cas suivants, il n'y a pas lieu de faire une enquête sur les revenus:

- lorsque le ménage est composé d'une personne isolée (avec ou sans enfants à charge) bénéficiant du statut BIM :
- lorsque l'ensemble du ménage est BIM.
- Catégorie 2: les personnes à revenu limité, c'està-dire les ménages dont le revenu annuel brut imposable est inférieur ou égal à 20.356,30 €, majoré de 3.768,51 €par personne à charge*.

Le revenu cadastral non indexé (x3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte.

- Catégorie 3: les personnes sur- endettées qui bénéficient d'une médiation de dettes conformément à la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation ou d'un règlement collectif de dettes en vertu des articles 1675/2 et suivant du Code judiciaire et qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.
- * Pour être considérée comme une personne à charge, les revenus nets doivent être inférieurs à 3.380,00 €, sans prendre en compte les allocations familiales et les pensions alimentaires pour enfants.

A combien s'élève l'intervention?

Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation varie entre 14 cents et 20 cents par litre; Ce montant dépend du prix facturé du combustible. Plus le prix est élevé, plus l'intervention est importante.

Le Fonds intervient pour un maximum de **1500** litres par période de chauffe et par famille.

Pour les personnes qui se chauffent au mazout ou au pétrole lampant acheté à la pompe, le Fonds a prévu une intervention forfaitaire de 210 €. Un seul ticket suffit pour prétendre à l'allocation forfaitaire.

Comment réclamer cette intervention?

Vous devez introduire votre demande auprès du CPAS de votre commune dans les 60 jours suivant la livraison.

Le CPAS vérifiera:

- si vous appartenez réellement à une des catégories précitées,
- si vous utilisez réellement un combustible de

- chauffage qui vous donne droit à une intervention,
- si l'adresse figurant sur la facture correspond à l'adresse de livraison et à l'adresse où vous résidez habituellement.
- si vous répondez aux conditions de revenus mentionnées ci-dessus, le CPAS consultera par voie informatique vos données de revenus, directement auprès du SPF Finances ainsi que celle des membres qui composent votre ménage. Le CPAS peut vous contacter en cas de demande de renseignements complémentaires.

Le CPAS vous demandera de présenter les documents suivants:

- Dans tous les cas, une copie de la facture ou du bon de livraison. Si vous habitez dans un immeuble à plusieurs appartements, vous devez demander au propriétaire ou au gérant de l'immeuble une copie de la facture et une attestation avec mention du nombre d'appartements auquel se rapporte la facture.
- Si vous faites partie de la catégorie 1:
- votre carte d'identité,
- à le demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier avertissement extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente d'allocation sociale,...)
- Si vous faites partie de la catégorie 2:
- votre carte d'identité,
- à la demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente de versement d'allocation sociale,...)
- Si vous faites partie de la catégorie 3:
- la décision d'admissibilité du règlement collectif de dettes ou une attestation émanant de la personne qui effectue la médiation des dettes.

Où trouver des informations complémentaires?

- auprès de votre CPAS, rue Martin Sandron 131 à 5680 Doische ou au 082/69.90.49.
- sur le site www.fondschauffage.be
- au numéro gratuit 0800/90929.

Aide à destination des citoyens impactés financièrement

Suite à l'obtention de divers financements (subventions régionales, fédérales et appel à projets), notre CPAS peut venir en aide aux personnes qui ne peuvent plus faire face à des dépenses quotidiennes en raison de la crise sanitaire.

Ces aides s'adressent aux travailleurs salariés ou indépendants, aux travailleurs ALE, aux étudiants,

aux artistes, ... ayant perdu de leur revenu suite à la crise du covid-19.

Pour quelles interventions?

- Aides relatives au paiement des factures d'énergie et de loyers.
- Aides au paiement de factures impayées.
- Aides alimentaires.

- Aides en matière de santé et de soutien psychologique: intervention dans la prise en charge des coûts des professionnels reconnus, des traitements prescrits, ...
- Aides au soutien numérique; intervention dans l'achat d'équipements informatiques en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire.
- Aides pour divers besoins primaires.
- •

Nos services sont joignables par téléphone tous les

jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h à 16h au 082/69.90.49

Une permanence a lieu les lundis de 9h à 11h, les mercredis de 13h30 à 15h30 et les vendredis de 9h à 11h (rue Martin Sandron,131 à 5680 Doische).

En cette période particulière, nous travaillons principalement sur rendez-vous et privilégions les contacts par courrier, e-mail ou téléphone.

Zoom 18/25: Un soutien pour tous les jeunes

Plus de job étudiant, factures en hausse, fins de mois difficiles, isolement, ... la crise COVID-19 frappe aussi la génération des 18-25 ans.

Conscient des difficultés vécues depuis un an, le gouvernement fédéral a débloqué 24 millions d'euros pour soutenir les jeunes et les étudiant·e·s.

La mesure « Zoom 18/25 » est disponible jusque fin 2021. Tout le monde peut en bénéficier dès à présent, ou pour la rentrée 2021-2022 par exemple.

L'aide n'est pas toujours financière, elle peut prendre différentes formes (colis alimentaires, chauffage, garantie locative, ...).

C'est pour cela que le CPAS réalise une analyse individuelle des besoins

Es-tu concerné·e?

La mesure Zoom 18/25 concerne:

- Les jeunes de plus de 18 ans et de moins de 25 ans
- Les étudiant·e·s de moins de 25 ans qui commencent, reprennent ou suivent des études de plein exercice.
- Les étudiant.e.s de 25 ans et plus ayant commencé leurs études avant 25 ans. Être étudiant boursier, ou percevoir des allocations familiales, n'empêche pas de bénéficier d'une aide du CPAS.

A qui t'adresser?

Au Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de ta commune.

Etudiant : ta commune est celle de ton domicile léal.

Jeune non-étudiant : ta commune est celle où tu vis au quotidien.

En Belgique, il y a un CPAS dans chaque commune, tu trouveras la liste sur notre site web : http://bit.ly/zoom18-25

Comment le CPAS peut-il t'aider?

Aide au logement Pour t'aider à payer ton kot,

- ou ta garantie locative, ...
- Aide en matière d'énergie Pour t'aider à payer tes factures d'eau, d'électricité, ...
- Aide psychosociale Pour t'aider à payer des consultations si tu souffres de problèmes d'anxiété, de mal-être, ou de violences conjugales ou familiales, ...
- Aide en matière de santé Pour t'aider à payer tes soins médicaux, tes médicaments, masques, gel, ...
- Aide informatique Pour t'aider à payer ton abonnement internet, une imprimante, un ordinateur, ...
- Aide financière Pour t'aider à payer tes factures, ton abonnement GSM, si tu as perdu ton job étudiant, ...
- Aide à la mobilité Pour t'aider à payer ton abonnement de transport en commun, un vélo, ...
- Besoins de première nécessité Pour t'aider à payer tes lunettes, tes fournitures scolaires, tes vêtements, ...
- Aide alimentaire Pour te permettre de te nourrir correctement, ...
- Aide aux sports et aux loisirs Pour t'aider à payer ton abonnement sportif, ton matériel, ...



Les Rendez-vous du PCS!

TOUS LES JEUDIS

Le Cohé'Bus de Doische ... « En voiture Simone »!



Vous avez envie de faire un petit tour au marché hebdomadaire de Doische, mais vous n'avez pas les moyens de vous y

rendre, nous venons vous chercher et vous reconduire!

L'occasion aussi de passer à la bibliothèque qui

est ce jour-là ouvert jusque 18h. Les jeudis 2 et 9 décembre entre 14h30 et 18h!

RESERVATION INDISPENSABLE au 0487 36 43 58

Le Cohé'Bus roule aussi pour des activités socioculturelles! S'il y a le petit logo jaune, il y a possibilité d'être véhiculé par le Cohé'Bus.

TOUS LES VENDREDIS

Le guichet fixe « Atouts Conseils » (sans rendez-vous)



Difficultés administratives, difficultés informatiques, un lieu et une date à retenir! Au Foyer culturel de Doische tous les

vendredis de 9h30 à 11h30 124 rue Martin Sandron,

5680 Doische.

Soutien informatique les vendredis 3 et 17 décembre 2021. Ecrivain public le vendredi 10 décembre 2021

LES JEUDIS ET SAMEDIS

Rencontres au Potager Partagé



Se rencontrer, échanger nos savoirs, nos savoir-faire et nos idées, construire quelque chose ensemble,

Le potager collectif est en hivernage, le moment idéal pour préparer le printemps ... que semer ? où ? comment ?

Je vous propose de se retrouver à la salle de Romerée pour préparer ensemble le printemps 2022 et trouver un nom au Potager!

Les jeudis 2 et 16 décembre et le samedi 4 décembre entre 14h30 à 18h!

EN EXTRA: LE JEUDI 16 DECEMBRE de 16h30 à 18h30 Atelier cuisine: « Cuisiner les produits du potager: courges spaghettis et potimarron à toutes les façons! Bienvenue! inscription demandée. (Pcs: 0487 36 43 58)

CHAQUE MOIS

Le Repair Café



NE JETEZ PLUS! VENEZ AU REPAIR CAFE!

Que faire d'une chaise au pied branlant, d'un grille-pain qui ne marche plus, d'un outil au manche cassé, d'un

percolateur en panne, ...les jetez, sûrement pas! Au Repair café de Doische des bénévoles expérimentés et passionnés essayeront de les réparer avec vous! (Tv, radiateur électrique, percolateur, lampe, Vtech, aspirateur, ordinateurs...)

C'est gratuit, c'est convivial, on cherche des solutions, on discute, on boit un café...

Le jeudi 9 décembre de 16h à 18h30

Au Foyer Jean XXIII, Rue des Ruelles (derrière l'église) 5680 Doische

On vous attend, c'est ouvert à tous!

SUR DEMANDE

Service de livres à domicile

En collaboration avec le Bibliothèque de Doische,



nous proposons aux personnes qui ont des difficultés à se déplacer de leur apporter des livres à domicile.

Un petit coup de fil et les bibliothécaires se feront un plaisir de vous conseiller

l'un ou l'autre ouvrage que nous viendrons déposer chez vous!

Bibliothèque «Livre Choix », 082 67 90 27, bibliotheque@ccdoische.be

Vous souhaitez faire partie de ce projet? Contactez-nous! 0487 36 43 58

Plan de Cohésion Sociale - CPAS Doische - 0487 36 43 58 ou 082 69 90 49, coordination.pcs@cpasdoische.be

«Une carte pour le plaisir»

Dans le cadre de l'activité Ecrivain Public le Pcs et la bibliothèque de Doische organisent l'atelier «Une carte pour le plaisir» pour une occasion bien particulière...

Dernier atelier de l'année le vendredi 10 décembre 2021 de 9h30 à 11h30.

Envie de redécouvrir le plaisir d'envoyer une carte à vos proches, un ami, une amie, un parent...

Partager du temps ensemble lors de la confection et l'écriture et surtout créer un beau souvenir pour celui ou celle qui la recevra.

«Atelier» animé par Isabelle et Anne au Foyer culturel de Doische, 124 rue Martin Sandron, 5680 Doische.

L'atelier vous est offert, si vous avez du matériel spécifique que vous voulez utiliser, amenez-le!



Contact et inscriptions : PCS de Doische, Isabelle Jeandrain, 0487 36 43 58, coordination.pcs@cpasdoische.be.

Un projet du PCS en collaboration avec la Bibliothèque de Doische et des bénévoles passionnés.

Bouger en toute sérénité!



Ateliers de prévention des chutes pour les aînés

LE PCS PROPOSE AUX AÎNÉS DES ATELIERS POUR :

- Garder une bonne qualité de vie
- Prévenir le risque de chute
- S'informer pour mieux agir
- Travailler l'équilibre et bouger en toute sérénité

Venez vous informer et bouger, le tout dans une ambiance conviviale les mardis **15 et 22 février 2022 de 14h à 16h** à au Carmel de Matagne-la-Petite, activité animée par Cloé Minet, kinésithérapeute.



Vous avez envie de participer mais vous avez des problèmes de mobilité ? Le Cohé'Bus peut vous y amener! RESERVATION DU COHE'BUS INDIS-

PENSABLE au 0487 36 43 58. On vous amène et on vous reconduit et c'est gratuit!

Contact et inscriptions : PCS de Doische, Isabelle Jeandrain, 0487 36 43 58, coordination.pcs@cpasdoische.be.

Un projet du PCS en collaboration avec l'Echevinat des ainés

Joyeuses Fêtes

Le Collège communal, le personnel communal ainsi que les conseillers communaux souhaitent

à l'ensemble des citoyens de Doische de joyeuses fêtes de fin d'année



LA CHRONIQUE Foyer Culture Doische DES 10 VILLAGES

PÉRIODIQUE D'INFORMATIONS DU CENTRE CULTUREL DE DOISCHE

Rue Martin Sandron 124 - 5680 Doische Tél.: 082/21.47.38 | Fax: 082/67.90.27

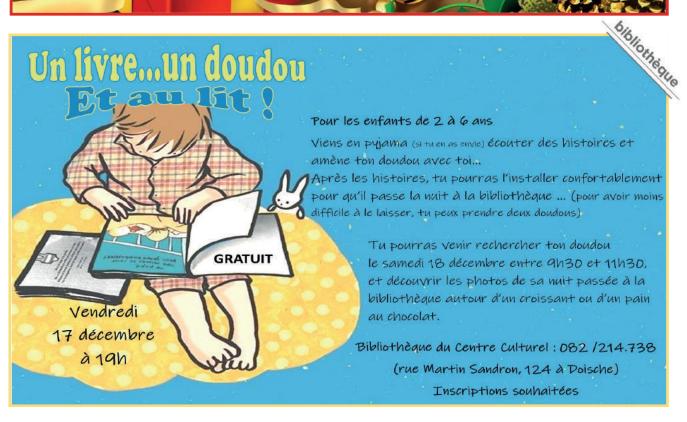
FOYERCULTURELDOISCHE.COM

DECEMBRE 2021



La bibliothèque ainsi que les bureaux du Foyer Culturel seront fermés du vendredi 24 décembre au samedi 1 janvier inclus

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année

















« Ca Manque pas d'Air »Asbl

Rue de l'Auberge, 17 - 5680 Matagne-la-Petite

060/34.91.34 ou 0487/86.14.08 <u>camanquepasdair@outlook.be</u>

Facebook : Petit Rustique Matagne

Café-culturel associatif
Mérite culturel 2016 (Doische)
Prix de la créativité 2019 (MPA)

<u>CONCERT Vendredi 03 décembre à 20h30</u>: « **Tupelo Boys** » nous fera danser sur le rock des années 50 à 70. (Elvis...). <u>Tous les concerts sont gratuits</u>. <u>Un chapeau passe dans le public</u>

<u>GOÛTER DANSANT DE NOËL</u> <u>Dimanche 12/12 – dès 14h.</u> Envie d'un moment convivial pour préparer ensemble des cougnous que nous dégusterons ensuite lors d'un goûter convivial au son d'un orchestre? Réalisation des cougnous à 14h. Goûter dansant à partir de 16h. Cohé-bus disponible. Animation familiale de 7 à 107 ans. Avec le soutien du PCS de Doische.

<u>BLIND TEST DE NOËL</u> <u>Vendredi 17/12 - 20h30</u>. Comme d'habitude en fin d'année, nous vous proposons de nous retrouver pour un blind test brassant tous les styles, toutes les époques, ainsi que les classiques des films et séries.

<u>BALADES SOPHROLOGIQUES</u> Rendez-vous les lundis 6 et 20 décembre à 9h45 (en intérieur) au « Petit Rustique ». Apprendre à utiliser toutes les ressources qui sont en nous, grâce à quelques exercices de sophrologie. Ils nous aident à cultiver notre bien-être ou à mieux gérer nos angoisses ou notre stress. Avec Laurence Gillet, sophrologue de la région d'Agimont. PAF : 5 euros.

<u>EXPOSITION DU MOIS</u>: <u>Du 2/12 au 02/01/2022</u>: Découvrez l'exposition « **Petits peuples de chez nous** » consacrée aux trolls, elfes, et autres lutins qui animent nos forêts dès que l'obscurité envahit nos bois et nos campagnes. **Vernissage le vendredi 3 décembre à 19h.**

<u>FILM - CONFÉRENCE</u>: Mercredi 15/12 - 19h30 : Projection du film «Cœur de Tonnerre ». Les Sioux Lakota cherchent à vivre en harmonie avec la Terre Mère. Une réflexion d'avenir pour le sauvetage de la planète ? Avec la participation de l'ASBL « EagleWolf Redroad ».

Ouvert du jeudi au lundi de 15h à 22h. Le dimanche à partir de 11h. Les vendredi – samedi jusque 2h.

Avec la collaboration active du Foyer Culturel de Doische!

La chronique des 10 villages





RENSEIGNEMENTS: 082/214.738

Bibliothèque « Livre-choix » : bibliotheque@ccdoische.be

CALENDRIER DECEMBRE 2021

ACTIVITES DU FOYER (voir annonces)

Mer. 08: DOISCHE: Maison Communale: halte du BéDéBus

Ven. 17: DOISCHE: Foyer Culturel: « Un livre, un doudou » pour les enfants de 0 à 6 ans

CONCERTS

Ven. 03: MAT-LA-PETITE: Petit Rustique: concert organisé par « Ça manque pas d'Air »

Sam. 11: NIVERLEE: église: concert de Noël interprété par la chorale « La Cantilène » de Gimnée

Sam. 18 & 19: MAT-LA-GRANDE: salle Saint-Laurent: show de Noël interprété par la Fanfare Royale Saint-Laurent de

Matagne-la-Grande

DIVERS

Sam. 11: GIMNEE: salle Saint-Servais: dîner annuel des 3 x 20 de Gimnée

Du ven.17 au dim. 19 : VODELEE : rues : marché de Noël organisé par « Espoir Pelote Vodelée »

MEDECINS DE GARDE

Depuis le 1er juillet 2011, le WE et les jours fériées, appelez le 1733 ou orientez-vous au poste de garde

PHARMACIES DE GARDE

Sam.04 - dim.05 : Pharmacie Familia 082/644879 - rue M.Lespagne 25 à Hastière-Lavaux

Sam.11 - dim.12: Pharmacie FONTINOY 082/644 326 - rue de la Gare 87 à Agimont

Sam.18 - dim.19: Pharmacie Familia 082/645 114 - rue Abbé Dujardin 8 à Onhaye

Sam.25- dim.26 (avant 9 h): Pharmacie LERICHE 082/688 199 - rue du Centre 30 à Flavion

Dim.26 (après 9 h): Pharmacie GLESNER 060/390595 - rue E. Defraire 71 à Treignes



ATTENTION: les articles et annonces destinés à la « Chronique des Dix Villages » du mois de janvier 2022 **DOIVENT ÊTRE RENTRÉS <u>AVANT LE 6 DECEMBRE</u>**

Ceci afin de respecter les délais souhaités par l'imprimeur pour la mise en page.

La chronique des 10 villages



Durant ce mois de décembre et pour vos repas de fêtes, pensez à réserver:

- ★ Menus et plats traiteurs de Noël et Nouvel An
- ★ Pintades et poulets Coucou de Malines BIO, élevés à l'ancienne
- Plateaux de fondue, charcuterie, raclettes et fromages
- ★ 18 variétés de boudins de Noël
- Escargots, profiteroles et champignons farcis
- 🖈 Froie gras, confits et produits de canard
- Truite fumée, saumon, huîtres, fruits de mer...
- * Beurres aromatisés
- * Clairette de Die, vins et liqueurs
- * Chocolats fins et pralines
- * Cougnous...

Florence et Pierre-Yves Censier La Censière s.c.r.l.

Rue Martin Sandron 152a - 5680 Doische

Cuverture durant les fêtes

MERCREDI 242
ET JEUDI 243 DÉCEMBRE
MERCREDI 259
ET JEUDI 300 DÉCEMBRE
DE 16400 À 18430

LES 24 ET 25/12/21 AINSI QUE LE 31/12/21

ET 01/01/22

HORATRES D'OUVERTURE

Vendredi 16h00 - 18h30 Samedi 10h00 - 12h30 Fermé les jours fériés

Paniers cadeaux

sur mesure!



« Organisation complète de funérailles, inhumation, crémation, prévoyances décès, cayeau monuments :

Tél. 082 22 27 87 • www.willems-leroy.be

FUNÉRARIUM À HERMETON-SUR-MEUSE





